



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Généralités. Sauf stipulation contraire, toutes les offres, interventions et prestations de POP-UP Creative Hotspot SPRL sont soumises aux présentes conditions générales, qui sont réputées acceptées par le client dès passation de sa commande. Le client renonce par conséquent à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales et/ou particulières, même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit, pour être valable, avoir été préalablement approuvée par écrit par POP-UP Creative Hotspot SPRL.

2. Offres et devis. Les offres de POP-UP Creative Hotspot SPRL sont faites sans engagement et ne lient POP-UP Creative Hotspot SPRL qu'à partir du moment où elles ont été acceptées par le client et qu'après confirmation écrite ou électronique de la commande du client par POP-UP Creative Hotspot SPRL. Sauf stipulation contraire, les offres ou devis de POP-UP Creative Hotspot SPRL ne sont valables que pendant un délai d'un mois à compter de leur envoi.

3. Prix et facturation. Les prix de POP-UP Creative Hotspot SPRL sont ceux en vigueur au jour de la conclusion du contrat. Sauf stipulation contraire, les prix de POP-UP Creative Hotspot SPRL s'entendent hors TVA et ne comprennent ni les frais d'expédition ni les frais administratifs. POP-UP Creative Hotspot SPRL se réserve le droit de facturer tout ou partie de ses prestations par anticipation (prépaiement). POP-UP Creative Hotspot SPRL se réserve également le droit de modifier les prix en cours de contrat, en raison notamment de l'augmentation des salaires, charges sociales ou fiscale, matières premières, commissions ou autres frais de quelque nature que ce soit influençant le prix de revient.

4. Délais. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne commencent à courir qu'à dater de la remise de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la commande. Les délais incombant à POP-UP Creative Hotspot SPRL sont prorogés par tout événement indépendant de sa volonté et rendant impossible ou difficile l'exécution de ses prestations et ce, aussi longtemps que dure cet événement, en ce compris les problèmes techniques ou informatiques. Ces retards fortuits n'autorisent en aucun cas le client à annuler sa commande ou à réclamer une quelconque indemnité à charge de POP-UP Creative Hotspot SPRL.

5. Livraisons. Sauf stipulation contraire, les livraisons s'effectuent au siège de POP-UP Creative Hotspot SPRL. S'il a été convenu d'un autre lieu de livraison, celle-ci s'effectue aux frais, risques et périls du client. Il appartient le cas échéant au client de souscrire les polices d'assurance appropriés. La présente disposition est également applicable au matériel préparatoire expédié par le client à POP-UP Creative Hotspot SPRL en vue de lui permettre de réaliser la commande.

6. Droits intellectuels. Sous réserve des droits cédés ou concédés au client en vertu d'une disposition contractuelle expresse, POP-UP Creative Hotspot SPRL conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles, marques, brevets, droits sur les bases de données, etc.) afférents aux créations et au matériel réalisé en exécution du contrat, en ce compris le matériel de conception préparatoire (projets, maquettes, esquisses, etc...). POP-UP Creative Hotspot SPRL autorise néanmoins le client à utiliser et à exploiter le matériel livré conformément à sa destination, dans les limites et aux conditions notamment financières, précisées dans l'offre, la facture ou tout autre document contractuel. Cette autorisation ne comporte aucune cession de droits et ne s'étend qu'aux actes d'exploitation nécessaires à l'utilisation normale du matériel par le client (exploitation primaire), à l'exclusion de toute forme d'exploitation dérivée (adaptation, merchandising, etc...). A défaut de précision ou en cas de doute quant à la portée de l'autorisation, la destination du matériel livré est réputée correspondre strictement à la première utilisation que le client en fait. Ce qui précède ne vaut que pour le matériel livré ou les créations définitives acceptées par le client : les projets, croquis, maquettes et autres travaux préparatoires ne peuvent en aucune façon être exploités sans l'accord écrit et préalable de POP-UP Creative Hotspot SPRL. L'autorisation d'exploitation donnée au client conformément à ce qui précède est subordonnée au respect par celui-ci de toutes les obligations qui lui incombent, dont le règlement intégral des sommes dues à POP-UP Creative Hotspot SPRL, et le respect des droits intellectuels afférents au matériel et aux créations livrés.

7. Paiement. Sauf stipulation contraire, toutes nos factures sont payables au grand comptant. Sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 11, toute facture est réputée acceptée à défaut de contestation précise communiquée par le client par écrit dans les 8 jours de la réception de la facture. Passé ce délai, les réclamations éventuelles du client ne pourront plus être prises en considération par POP-UP Creative Hotspot SPRL. A défaut de paiement à l'échéance, les sommes dues à POP-UP Creative Hotspot SPRL seront majorées de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt moratoire au taux mensuel de un pour cent (1 %) à compter de leur exigibilité, tout mois entamé étant réputé écoulé, ainsi que d'une indemnité conventionnelle et forfaitaire égale à 15% du montant impayé, avec un minimum de 75 euros. En cas de défaut de paiement, POP-UP Creative Hotspot SPRL se réserve en outre le droit de suspendre toute livraison ou toute prestation au profit du client, en rapport ou non avec la ou les factures impayées, jusqu'au remboursement intégral de tous les montants dus, y compris les indemnités et les intérêts de retard.

8. Réclamations. Toute réclamation concernant les créations ou le matériel livré doit être motivée et signalée par écrit dès leur réception, puis être confirmée par courrier recommandé au plus tard dans les cinq jours ouvrables suivants. Les réclamations éventuelles relatives aux créations ne permettent pas de présumer une quelconque contestation de la facture subséquente. La signature par le client du bon à tirer ou du bon d'impression des travaux commandés emporte agrément desdits travaux, à tout le moins en ce qui concerne leur conception. Les omissions, erreurs ou vices de conception éventuels qui auraient échappé à la vigilance du client lors de la signature du bon de commande ne peuvent en aucun cas être imputés à POP-UP Creative Hotspot SPRL qui effectuera le cas échéant les rectifications nécessaires aux frais du client, celui-ci ne pouvant tirer prétexte de la découverte de ces erreurs pour postposer le paiement des factures arrivées à échéance.

9. Responsabilité. Sauf stipulation contraire, POP-UP Creative Hotspot SPRL n'est tenu qu'à une obligation de moyens. POP-UP Creative Hotspot SPRL n'assume par conséquent aucune responsabilité pour les retards, malfaçons ou autres défaillances résultant d'une cause étrangère ou d'événements, même prévisibles, échappant à son contrôle (ex : pannes électriques, défaillance du réseau de télécommunications, maladie parmi le personnel de POP-UP Creative Hotspot SPRL, incident de service ou défaillances de la part des fournisseurs de POP-UP Creative Hotspot SPRL). Sauf en cas de dol ou de faute lourde, POP-UP Creative Hotspot SPRL ne peut être tenue responsable des dommages indirects subis par le client, tels que la perte d'originaux ou de données, le manque à gagner, la diminution du chiffre d'affaires ou toute augmentation des frais généraux. POP-UP Creative Hotspot SPRL n'est en aucun cas responsable des défauts causés directement ou indirectement par la faute ou la négligence du client ou d'un tiers. Dans l'hypothèse où POP-UP Creative Hotspot SPRL ne pourrait se prévaloir d'une des causes d'exonération stipulées dans les présentes conditions générales, sa responsabilité ne pourra en tout état de cause être engagée qu'à concurrence des montants facturés aux clients, avec un maximum de 1.250 euros par sinistre.

10. Insolvabilité. Le défaut de paiement à l'échéance, le protêt, tout avis de saisie, toute demande de concordat amiable ou judiciaire, de sursis de paiement, même non officielle, l'ouverture d'une procédure de faillite ou tout autre fait laissant indiquer l'insolvabilité du client, entraînant la déchéance du terme accordé pour le paiement, rendent immédiatement exigibles toutes les factures non encore échues, pour quelque travail que ce soit, et confèrent à POP-UP Creative Hotspot SPRL le droit de résilier le(s) contrat(s) en cours sans préavis ni indemnités.

11. Garantie. Le client garantit POP-UP Creative Hotspot SPRL que les éléments qu'il lui remet pour l'exécution de ses commandes peuvent être librement utilisés pour les besoins de celles-ci, et il l'exonère de toute responsabilité à cet égard.

12. Modification et résiliation de la commande. Toute modification de commande en cours d'exécution, ainsi que tout changement d'utilisation ou de diffusion des créations ou matériels livrés, peuvent entraîner une révision du prix initialement convenu, sans préjudice du droit de POP-UP Creative Hotspot SPRL de s'opposer aux modifications qui portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle. Le client ne peut résilier sa commande qu'en dédommageant POP-UP Creative Hotspot SPRL conformément à l'article 1794 du Code civil, le manque à gagner résultant de la résiliation étant réputé correspondre au minimum à 50 % du montant de la commande, sans préjudice du droit de POP-UP Creative Hotspot SPRL d'établir un dommage supérieur.

13. Contenu préjudiciable - Droits des tiers. POP-UP Creative Hotspot SPRL n'assume aucune responsabilité éditoriale quant au contenu du matériel publicitaire réalisé à la demande du client ni quant aux informations diffusées auprès des prospects du client par l'intermédiaire de POP-UP Creative Hotspot SPRL. POP-UP Creative Hotspot SPRL se réserve le droit de supprimer l'accès et/ou de stopper la diffusion de tout contenu susceptible de porter atteinte aux droits des tiers, sans recours possible du client. En tout état de cause, le client garantira POP-UP Creative Hotspot SPRL contre tout recours qui serait exercé par un tiers en raison de la diffusion ou de la publication de contenus illicites ou préjudiciables.

14. Réserve de propriété. POP-UP Creative Hotspot SPRL conserve la pleine propriété du matériel livré jusqu'à complet paiement du prix, des taxes et accessoires facturés au client. POP-UP Creative Hotspot SPRL pourra le cas échéant revendiquer ou exercer son droit de rétention sur le matériel destiné au client en cas de non paiement aux échéances convenues, mêmes relatives à une autre commande ou prestation.

15. Nullité. Renonciation. La nullité ou l'inopposabilité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'emporte pas celle des autres. Le fait pour POP-UP Creative Hotspot SPRL de ne pas se prévaloir d'une quelconque disposition des présentes conditions générales ne peut d'aucune façon être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

16. Droit applicable- Litiges. Le droit belge est applicable. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seuls compétents.



CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

1. Généralités. Sauf stipulation contraire, les présentes conditions générales d'achat ont vocation à régir l'ensemble des relations contractuelles entre POP-UP Creative Hotspot SPRL et le fournisseur, et sont réputées acceptées intégralement et sans réserve par le fournisseur, dès la passation de la commande. Le fournisseur renonce par conséquent à se prévaloir de ses propres conditions générales et/ou particulières même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit, pour être valable, avoir préalablement été approuvée par POP-UP Creative Hotspot SPRL par écrit.

2. Commande. Les demandes de prix adressées par POP-UP Creative Hotspot SPRL ne peuvent en aucun cas lier cette dernière. Seul l'envoi d'un bon de commande établi à l'entête de POP-UP Creative Hotspot SPRL, dûment signé par une personne habilitée à engager cette dernière, constitue une commande ferme de POP-UP Creative Hotspot SPRL, et ce uniquement pour la durée et aux conditions mentionnées dans la dite commande. A défaut de précision de délai, la commande est réputée valable pour une durée de 15 jours calendrier prenant cours à compter de son envoi. Toute commande de POP-UP Creative Hotspot SPRL est considérée comme étant acceptée par le fournisseur, à défaut de réserves émises par écrit endéans les trois jours de la date d'envoi du bon de commande.

3. Délais. Les délais d'exécution et de livraison approuvés par POP-UP Creative Hotspot SPRL sont de rigueur. En cas de non respect de ceux-ci, POP-UP Creative Hotspot SPRL se réserve le droit d'annuler la commande et/ou de réclamer des dommages et intérêts au fournisseur pour livraison tardive. Le cas échéant, POP-UP Creative Hotspot SPRL se réserve également le droit de faire exécuter la commande par un tiers aux frais du fournisseur, cette faculté de remplacement pouvant être exercée par POP-UP Creative Hotspot SPRL à l'expiration d'un délai de huit jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure restée sans suite, ou, en cas d'urgence, immédiatement et sans formalité. En aucun cas, POP-UP Creative Hotspot SPRL n'est tenue d'accepter une livraison partielle.

4. Livraison. Les marchandises sont livrées franco à POP-UP Creative Hotspot SPRL. Le transfert de propriété a lieu au moment de la livraison, après contrôle des produits livrés. Sauf avis contraire, la livraison se fait dans les bureaux de POP-UP Creative Hotspot SPRL. La réception de la marchandise n'emporte pas agrément de celle-ci. L'agrément de la marchandise ne sera acquise qu'en l'absence de réclamation formulée par POP-UP Creative Hotspot SPRL dans un délai de 8 jours calendrier à compter de la livraison. Le fournisseur est responsable de tous les dommages directs ou indirects occasionnés à POP-UP Creative Hotspot SPRL en raison de la nonconformité de la marchandise livrée, les sanctions prévues à l'article 3 étant pour le surplus applicables. Toute défaillance aussi minime soit-elle autorise POP-UP Creative Hotspot SPRL à refuser la marchandise dans son intégralité.

5. Transferts des risques. Le transfert des risques s'opère en même temps que le transfert de propriété. La livraison de la marchandise commandée se fait donc aux frais, risques et périls du fournisseur. Il lui appartient, le cas échéant, de souscrire les polices d'assurance appropriées.

6. Propriété du matériel. Le matériel (clichés, documents, films, maquettes, etc.) confié par POP-UP Creative Hotspot SPRL pour l'exécution d'une commande demeure sa propriété exclusive et devra être restitué dans l'état d'origine par le fournisseur au plus tard lors de la livraison de la commande.

7. Offre de prix. Les offres du prix du fournisseur sont valables trois mois et ne peuvent en aucun cas subir d'augmentation durant cette période. Les prix proposés comprennent les frais d'emballage et de transport.

8. Garantie d'éviction. Le fournisseur garantit à POP-UP Creative Hotspot SPRL que le matériel livré a été réalisé dans le respect des lois en vigueur et des droits intellectuels des tiers et qu'il n'est grevé d'aucun droit réel ou sûreté susceptible d'en restreindre le libre usage par POP-UP Creative Hotspot SPRL. Le fournisseur garantira par conséquent POP-UP Creative Hotspot SPRL et/ou ses ayants-droit contre tout recours qui serait exercé par un tiers en raison de l'utilisation ou de l'exploitation du matériel livré.

9. Droits intellectuels. L'acceptation de la commande emporte cession, au profit de POP-UP Creative Hotspot SPRL, de l'intégralité des droits d'auteur, des droits voisins et autres droits de propriété intellectuelle (droits au dessin et modèle, droits à la marque, droits sui generis du producteur de bases de données, etc.), afférents aux dessins, plans, croquis, maquettes, graphismes, clichés, films, textes, slogans, et autres oeuvres réalisées par le fournisseur pour le compte de POP-UP Creative Hotspot SPRL dans le cadre de la commande, étant précisé que cette cession, qui est comprise dans le prix de la commande, est consentie à titre exclusif pour tous les modes d'exploitation et pour toute la durée des droits cédés, et vaut pour le monde entier. Par conséquent, le fournisseur accepte, et pour autant que de besoin, se porte fort pour les auteurs personnes physiques, que POP-UP Creative Hotspot SPRL et/ou ses ayants-droit auront seuls le droit de les reproduire, de les distribuer, de les traduire, de les adapter et de les communiquer au public de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Le fournisseur garantit être seul titulaire des droits cédés ou à défaut, s'engage à obtenir, pour tous les

éléments sur lesquels des tiers jouiraient de droits de propriété intellectuelle, de droits voisins, ou de droits à l'image, toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation et à l'exploitation de ces éléments, les dispositions de l'article 8 étant pour le surplus applicables.

10. Résiliation de la commande. Si le fournisseur est en état de cessation de paiement, sous concordat judiciaire ou amiable, sous administration provisoire, en liquidation ou faillite, ou si son crédit est douteux, POP-UP Creative Hotspot SPRL a le droit de résilier sa commande, en tout ou en partie, sans formalités et sans que le fournisseur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

11. Nullité. Renonciation. La nullité ou l'inopposabilité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'affecte en rien la validité des autres clauses. Le fait pour POP-UP Creative Hotspot SPRL de ne pas se prévaloir d'une quelconque disposition des présentes ne peut d'aucune façon être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

12. Droit applicable- Compétence. Le droit belge est applicable. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seuls compétents